



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 27 avril 2006, sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 253 millions de droits de vote soit 59,71% du total.

Martin Bouygues a ouvert l'Assemblée générale mixte par une présentation du Groupe et a répondu aux questions des actionnaires.

Les dix-neuf résolutions soumises au vote ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 84,60% et 99,96%. ⁽¹⁾

Les actionnaires ont approuvé les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2005. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 0,90 euro net par action et par certificat d'investissement.

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2006.

RESULTATS DES VOTES

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : *(Approbation des comptes individuels de l'exercice 2005 et quitus aux administrateurs)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 96,75% des voix.

DEUXIEME RESOLUTION : *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,88% des voix.

TROISIEME RESOLUTION : *(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,96% des voix.

QUATRIEME RESOLUTION : *(Virement du solde de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « autres réserves »)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,96% des voix.

CINQUIEME RESOLUTION : *(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 95,74% des voix.

SIXIEME RESOLUTION : *(Ratification de la cooptation d'un administrateur, Patricia Barbizet)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 94,70% des voix.

SEPTIEME RESOLUTION : *(Ratification de la cooptation d'un administrateur, François-Henri Pinault)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 94,64% des voix.

HUITIEME RESOLUTION : *(Renouvellement du mandat d'un administrateur, Martin Bouygues)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,69% des voix.

NEUVIEME RESOLUTION : *(Renouvellement du mandat d'un administrateur, Madame Francis Bouygues)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 93,27% des voix.

DIXIEME RESOLUTION : *(Renouvellement du mandat d'un administrateur, Georges Chodron de Courcel)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 94,99% des voix.

ONZIEME RESOLUTION : *(Nomination d'un nouvel administrateur, François Bertière)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 94,89% des voix.

DOUZIEME RESOLUTION : *(Ratification de la décision du conseil d'administration de transférer le siège social)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,96% des voix.

TREIZIEME RESOLUTION : *(Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ou certificats d'investissement)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 88,48% des voix.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION : *(Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 98,26% des voix.

SEIZIEME RESOLUTION : *(Autorisation donnée au conseil d'administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 84,60% des voix.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : *(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 84,71% des voix.

DIX-HUITIEME RESOLUTION : *(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,88% des voix.

VINGTIEME RESOLUTION : *(Modification des statuts)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,96% des voix.

VINGTIEME ET UNIEME RESOLUTION : *(Pouvoirs pour formalités)*

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 99,96% des voix.

- (1) La quatorzième résolution (autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique) n'a pas été soumise au vote de l'assemblée générale ordinaire, la loi du 31 mars 2006 ayant prévu pour ce type d'autorisation, un vote de l'assemblée générale extraordinaire.

La dix-neuvième résolution (délégation de compétence donnée au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement) n'a pas été soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire, la quinzième résolution (reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions) ayant été adoptée.

Le document de référence a été remis aux actionnaires présents le jour de l'Assemblée. Il est accessible sur le site Internet et peut être demandé à la société (Direction de la Communication Interne – Challenger – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78061 Saint-Quentin en Yvelines Cedex).